

PRENONS L'ART !

**Dans le cadre de l'évènement du Conseil
Général : Balades en Yvelines
Les Mureaux & Meulan-en-Yvelines**

APPEL A CANDIDATURE : SAISON 2012

3^{ème} édition

Du 21 juin au 16 septembre



APPEL A CANDIDATURE : SAISON 2012

3^{ème} édition

Du 21 juin au 16 septembre

Préambule

Les deux communes des Mureaux & Meulan-en-Yvelines organisent depuis 2010 une exposition d'art sur les rives de Seine. Nos deux rives de Seine, sans doute inspirées par la formule prêtée à Jean Monnet, père de l'Europe " Si c'était à refaire, je commencerais par la culture ", se sont associées pour « Prenons l'Art ! ».

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

Le parcours artistique sur les berges Meulan-en-Yvelines & Les Mureaux porte en germe un partage autour du fleuve, notre Seine, mais aussi autour de la culture, le plus beau vecteur d'échange qui soit. C'est enfin un échange entre les habitants de notre territoire, le centre Seine Aval, dont les premiers jalons s'esquissent alors que nous amorçons un dialogue autour de notre avenir.

L'idée de sortir l'art des musées fait son chemin, les artistes investissent la nature et le paysage. Pour l'édition 2011, la création du parcours d'art contemporain se portait sur le Land Art et l'Art environnemental (sculptures, installations...)

En découvrant les oeuvres sur les berges, les promeneurs portent un autre regard sur la nature : sur l'oeuvre bien sûr mais aussi sur le paysage qui en est l'écrin. Une signalétique permet de décrire l'oeuvre et d'expliquer la démarche de l'artiste. Libre au passant interpellé de s'interroger, de se laisser émouvoir et d'entamer une réflexion sur l'art et l'environnement. Susciter, selon la sensibilité de chacun, le développement de son imaginaire, de son sens artistique, de son sens d'observation ou simplement, de se laisser aller à rêver.

Pour l'édition 2012, les communes organisent *Prenons l'art !* en partenariat avec le Conseil Général des Yvelines, dans le cadre de « Balades en Yvelines ».

Prenons l'art ! se déroule selon deux axes principaux :

- une promenade artistique d'art contemporain afin de diffuser les œuvres des artistes exposants mais également des artistes en résidence
- des actions culturelles, pour la médiation de l'art contemporain : un programme de conférences avec une personnalité, projection de films d'artistes avec invités, promenades contées, petite histoire de l'art et des stages à destination des enfants, adolescents et adultes.

CAHIERS DES CHARGES

1 : Les conditions d'exposition

1-1 : Lieux de la prestation :

- Chaque artiste devra présenter au minimum une ou plusieurs œuvres (en 2 ou 3 dimensions) selon les rives :
 - Les Mureaux :
 - Sur le chemin de hallage œuvres sur 60m linéaire et 2.50m de large
 - Au sein des équipements publics : œuvres de 2m² au sol dans les Mairie, Cinéma, Médiathèque, Conservatoire :
 - Meulan :
 - Sur la rive de Seine : œuvres sur 100m²
 - Au sein des équipements publics : œuvres de 2m² au sol dans la Mairie et la Ferme du Paradis
 - Pont de 2km qui relie les deux communes
 - Le bras de Seine, rive de Meulan
- Visites des sites, pour les artistes, en amont de la manifestation, sur les berges de Meulan-en-Yvelines et les Mureaux, organisées par les communes. Pour Meulan-en-Yvelines, contactez Isabelle Botter au 01-30-90-41-10 et pour la commune des Mureaux, contactez Emily Evano au 01-30-91-21-46.

1-2 : Durée :

- Les œuvres, sont exposées en extérieur dans les équipements publics et sur les rives de Seine des deux communes, pour une durée de trois mois.
- Les œuvres étant en extérieur, du 21 juin au 16 septembre, ne seront ni assurées ni gardiennées. Cependant, les communes s'engagent à assurer l'entretien des œuvres.

1-3 : Communication :

- La communication sera prise en charge par le Conseil Général des Yvelines mais également par les deux communes. Un catalogue couleur sera édité présentant l'ensemble des artistes et des oeuvres qui seront exposées sur les différents lieux de la manifestation.

1-4 : Transport des œuvres :

- Pour les artistes sélectionnés, dans un rayon de 100km autour des communes de Meulan-en-Yvelines et les Mureaux, le transport des oeuvres pourra être assuré par les Services Techniques des communes. En dehors de ce périmètre, le transport se fera à la charge de l'artiste.
- Visite des ateliers des artistes par les Services Techniques des deux communes afin d'identifier les différentes possibilités de transport.
- L'installation et le démontage sur les deux rives se feront en la présence des artistes, avec l'aide des services techniques des communes. L'artiste s'engage à apporter le matériel d'installation.

1-5 : Droit de monstration :

- L'artiste recevra un droit de monstration d'un montant de 500 euros, pour l'ensemble de ses œuvres.

2: Conditions de candidature :

2-1 : LIGNE ARTISTIQUE

Les artistes sont sélectionnés sur dossier et à partir d'un projet spécifique qu'ils souhaitent développer en amont de la manifestation mais aussi pendant l'évènement.

Notre ligne artistique s'appuie sur la propension des artistes à questionner et à réinventer le monde par leurs facultés imaginaires et créatives.

Nos choix porteront sur des œuvres

- **Mutantes**, permettant aux habitants d'être acteur, de faire partie intégrante de l'œuvre, où chaque geste peut la modifier indéfiniment
- **Monumentales**, utilisant des matériaux de récupérations, de véritables fresques de mémoires urbaines
- **Aquatiques**, accédant ainsi à l'univers liquide, où l'œuvre créée peut-être immergée, submergée, ou « jetée à l'eau »
- **Multimédias**, confrontant notre territoire réel aux territoires virtuels, véritable laboratoire d'expérimentations artistiques
- **Nocturnes**, exploitant d'autres sens, modifiant les champs de perception, faisant appel à l'imagination

2-2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

- Une note d'intention artistique (3 pages maximum.) concernant le projet proposé.
 - Cette note comportera des croquis, plans ou tout autre document que vous jugez utiles.
- Un Curriculum Vitae avec liste des expositions individuelles et collectives, ainsi qu'une biographie,
- Un jeu de photographies des travaux ou catalogue au format PDF et d'éventuels documents annexes pour de vos projets réalisés.
- Un bref texte décrivant votre démarche artistique,
- Le formulaire ci-joint dûment rempli

Envoi des candidatures

Date limite des candidatures : 7 novembre 2011, par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous ou bien par e-mail à l'adresse suivante : dac@mairie-lesmureaux.fr

Mairie des Mureaux - Pôle d'Animation Culturelle - Emily Evano - Place de la Libération - BP 2053 - 78135 Les Mureaux cedex

Cette date est impérative. Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Modalités :

Le dossier de candidature doit contenir : la lettre d'intention artistique et quelques croquis, un curriculum vitae et une biographie, un jeu de photographies, la démarche artistique et le formulaire rempli, au format PDF ou sur CD.

3 : Sélection :

Les sélections se feront en fonction du respect de la ligne artistique, cahier des charges et du budget global de la manifestation. Elles auront lieu courant novembre, par un comité de sélection. Les artistes non retenus seront avertis par courrier. Les CD avec les portfolios ne seront pas retournés aux artistes.

Renseignements complémentaires: Emily Evano, Chargée de Mission Prenons l'art : dac@mairie-lesmureaux.fr ou par téléphone au 01-30-91-21-46

PRE-
NONNS
L'ART!



Les
Mureaux
Notre ville a du talent
www.lesmureaux.fr



Yvelines
Conseil général

ACTE DE CANDIDATURE

NOM

.....
.....

PRENOM

.....
.....

ADRESSE

.....
.....
.....
.....

PAYS

.....
.....

TELEPHONE/...../...../...../.....

MOBILE/...../...../...../.....

EMAIL

.....
.....

SITE WEB

.....
.....

DATE DE NAISSANCE

.....

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR :

Lettre d'intention artistique + croquis, un curriculum vitae et une biographie, un jeu de photographies, la démarche artistique